

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, et Valérie CHANUT Absents : Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Pouvoirs : Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Marie ISSARTIAL), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Claire RENOUPREZ), Véronique PROT (pouvoir donné à Dominique REGNIER) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2024
N°2024-035

OBJET : FESTIVAL CIRQU' A L'OUEST - EDITION 2024 - BILLETTERIE

Pour cette 4^{ème} édition six communes voisines (Chaponost, Brignais, Vourles, Millery, Montagny et Mornant) issues de deux communautés de communes (CCVG et COPAMO) se réunissent pour collaborer et co-financer un projet d'envergure sur le territoire.

Il s'agira d'implanter un spectacle de Cirque dans le parc municipal au cœur du Village de Vourles. Pour ce projet cinq séances sont prévues, 2 scolaires et 3 tout public.

Cette initiative correspond parfaitement à notre volonté de partenariat avec d'autres acteurs publics du territoire. Il s'agit également, par la programmation d'un grand spectacle public et familial, de permettre à des nouveaux publics, le plus souvent absents de nos programmations respectives, d'accéder à l'offre culturelle.

Le chapiteau installé permettra d'accueillir 499 spectateurs par représentation. La commune de Vourles a en charge le pilotage artistique, financier, administratif et technique du projet avec l'appui des villes partenaires.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Plein tarif : 20€
- Tarif moins de 18 ans : 10€
- Tarif scolaire : 6€

La billetterie tout public devrait se faire,

- à Vourles,
- à l'office du Tourisme intercommunal de Chaponost, et aux autres offices du territoire
- au Briscope (qui intègre le spectacle dans sa saison culturelle)
- au Théâtre Jean Carmet de Mornant

A ce titre une billetterie doit être mise en place pour la commune et pour les organismes tiers.

Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'autoriser Madame le maire mettre en place une billetterie
- À signer la convention
- A signer les conventions de billetterie de vente pour compte de tiers
- Et tout document y afférent

Pour Françoise ROUBIN
Secrétaire

Publiée le 16.04.2024
Pour extrait certifié conforme,

Catherine STARON
Maire

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-2024-0411-2024-035-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024